

ECS-DEE, art. 5 1 consult, art. 5-e 2 consult, art. 5-c	c	ICOMOS members mentor junior colleagues and share knowledge and experience in a spirit of inter-generational solidarity.	c	Les membres de l'ICOMOS servent de mentor aux jeunes collègues et partagent leurs connaissances et expériences dans un esprit de solidarité intergénérationnelle.
1 consult, art. 6-b-3 2 consult, art. 6-d-3	d	ICOMOS members must not use their position within ICOMOS, or confidential information obtained through their work for ICOMOS, for their personal advantage.	d	Les membres de l'ICOMOS ne doivent pas utiliser leur position au sein de l'ICOMOS, ou des informations confidentielles obtenues au titre de leur travail pour l'ICOMOS, à leur profit personnel.
1 consult, art. 7-b 2 consult, art. 6-d-4	e	ICOMOS members carrying out work at the request of ICOMOS must comply with any specific principles developed by the ICOMOS Board for such activities. Hence, ICOMOS members involved in work concerning the Convention for the Protection of the World Cultural and Natural Heritage (1972) must comply with the attached "Policy for the implementation of the ICOMOS World Heritage mandate" and its updates.	e	Les membres de l'ICOMOS chargés d'une mission confiée par l'ICOMOS doivent se conformer aux principes spécifiques éventuellement développés par le Conseil d'administration de l'ICOMOS pour cette mission. Ainsi, les membres de l'ICOMOS impliqués dans une activité relative à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) à la demande de l'ICOMOS doivent se conformer aux « Principes d'application du mandat de l'ICOMOS pour le Patrimoine mondial » ci-joints et à ses mises à jour.
ECS-DEE, art. 13 1 consult, art. 6-b 2 consult, art. 6-d 2 consult	f	ICOMOS members act responsibly towards the association and enhance and uphold its reputation and sustainability: 1 ICOMOS members must respect the ICOMOS Statutes and those of their National Committees, and the By-laws of their International Scientific Committees. 2 ICOMOS members must not put the financial standing of ICOMOS and its Committees at risk. 3 ICOMOS members must be mindful that the ICOMOS name and logo belong to ICOMOS. 4 ICOMOS members must not act or speak on behalf of ICOMOS or one of its Committees, without the authority of the relevant body and in such cases must strictly adhere to its institutional views. 5 Candidates for office within ICOMOS may campaign by means accessible to all ICOMOS members; they must not mobilise government, public or private organisations to campaign on their behalf.	f	Les membres de l'ICOMOS agissent de façon responsable à l'égard de l'association, et soutiennent sa réputation et sa pérennité: 1 Les membres de l'ICOMOS doivent respecter les Statuts de l'ICOMOS, ceux de leur Comité national et le Règlement de leurs Comités scientifiques internationaux. 2 Les membres de l'ICOMOS ne doivent pas compromettre la situation financière de l'ICOMOS ou de ses Comités. 3 Les membres de l'ICOMOS doivent être conscients que le nom et le logo de l'ICOMOS appartiennent à l'ICOMOS. 4 Les membres de l'ICOMOS ne doivent pas agir ou parler au nom de l'ICOMOS ou de l'un de ses Comités sans l'autorisation de l'organe concerné et, dans ce cas, ils doivent se conformer strictement aux points de vue institutionnels de celui-ci. 5 Les candidats à des fonctions au sein de l'ICOMOS peuvent mener campagne par des moyens accessibles à tous les membres de l'ICOMOS ; ils ne doivent pas faire appel au soutien de leur pays ou à celui d'organisations publiques ou privées pour mener campagne à leur profit.
2 consult, art. 6-d-5				
1 consult, art. 6-b-1 2 consult, art. 6-d-1				
ECS-DEE, art. 14 1 consult, art. 6-b-2 2 consult, art. 6-d-2				
ADCOM 2004 1 consult, art. 6-b-4 2 consult, art. 6-d-6				

Article 7 Implementation and amendments	Article 7 Mise en application et modifications
--	---

ECS-DEE, end/fin 1 consult, art. 8-a 2 consult, art. 7-a	a	The ICOMOS National and International Scientific Committees shall disseminate the Ethical Principles and ensure their implementation.	a	Les Comités nationaux et les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS diffusent les Principes éthiques auprès de leurs membres et veillent à leur application.
ECS-DEE, art. 15 1 consult, art. 1-c & 8-b 2 consult, art.7-c	b	Failure to act in conformity with the Ethical Principles may constitute misconduct. Alleged instances of misconduct shall be reviewed and discussed with the member concerned and may after review result in sanctions, as set out in Article 7 of the ICOMOS Statutes.	b	Le non-respect des Principes éthiques peut constituer une faute. Les fautes présumées sont examinées et discutées avec le membre concerné et peuvent donner lieu à des sanctions, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts de l'ICOMOS.
2 consult, art. 7-b	c	ICOMOS National and International Scientific Committees may set additional ethical principles provided that they are not in contradiction to the ICOMOS Statutes, to these Ethical Principles and any other relevant ICOMOS doctrinal text.	c	Les Comités nationaux et Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS peuvent définir des principes éthiques supplémentaires pour autant qu'ils ne soient pas en contradiction avec les Statuts de l'ICOMOS, les présents Principes éthiques ou tout autre texte doctrinal de l'ICOMOS.
ECS-DEE, preamb. & art. 15 1 consult, art. 9 2 consult, art. 7-d	d	The Ethical Principles shall be reviewed at least every six years by the ICOMOS Board and if necessary amendments shall be adopted by the ICOMOS General Assembly.	d	Les Principes éthiques sont examinés au moins tous les six ans par le Conseil d'administration de l'ICOMOS et si nécessaire des modifications sont adoptées par l'Assemblée générale de l'ICOMOS.